



GOVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CABINET DE CÉCILE JODOGNE

COMMERCE EXTÉRIEUR
LUTTE CONTRE L'INCENDIE
ET AIDE MÉDICALE URGENTE

Bruxelles, le 23 février 2017.



Communiqué de presse

Enfin une écoute téléphonique 24 h/24 pour les victimes de violences conjugales

Maxime Prévot, Ministre wallon en charge de la Santé, de l'Action sociale et des droits des femmes, **Céline Fremault**, Ministre bruxelloise de l'Action sociale, et **Cécile Jodogne**, Ministre bruxelloise de la Politique de la Santé, **annoncent la mise en place d'une offre d'écoute en continu pour les personnes** qui, à titre privé ou professionnel, directement ou indirectement, sont **confrontées à des situations de violences entre partenaires**.

Dès ce 8 mars 2017, Journée internationale des droits des femmes, **l'accessibilité de la Ligne Ecoute Violences conjugales (0800/30 030) sera renforcée 24h/24 et 7 jours sur 7**. Auparavant, les personnes formant le 0800/30 030 en dehors des heures de permanence, soit après 19 heures et jusqu'à 9 heures, ainsi que les week-ends et jours fériés, étaient dirigés sur un répondeur renvoyant l'appelant-e vers le site www.ecouteviolencesconjugales.be ou vers la police. Une nouvelle convention de collaboration avec Télé Accueil et les Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales permet désormais d'assurer une écoute continue.

La mise en place de permanences téléphoniques gratuites, accessibles en permanence, pour les victimes de violences conjugales **constitue l'une des mesures phares du plan intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales**, conformément aux obligations internationales de la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique, en mars 2016.

Pour rappel, d'après l'enquête 2014 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union, **plus d'une femme sur 3 en Belgique a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans**. En Wallonie, 16.029 plaintes pour violences dans le couple (physique, psychologique, sexuelle, économique) ont été enregistrées en 2015. **A Bruxelles, 3669 plaintes ont été déposées en 2015**.

Pour permettre aux 400 bénévoles de Télé-accueil d'assurer un relais de la ligne d'écoute, une période de test et une formation spécifique ont été organisées à l'initiative du Ministre wallon Maxime Prévot. La Ligne d'Ecoute violences conjugales, spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des victimes, mais aussi des auteurs, reçoit environ 3000 appels par an. Si ce service était jusqu'à présent financé uniquement par la Wallonie, d'où proviennent 80% des appels, **la Ministre Céline Fremault a décidé, pour la première fois, d'intervenir dans son financement via la Cocof**. **La Ministre Cécile Jodogne, de son côté, apporte un soutien financier au fonctionnement de Télé Accueil Bruxelles**.